

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00270

Numéro SIREN : 850 130 899

Nom ou dénomination : 3G-BIOCLIMATISATION

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 565

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

12 FEV. 2024



Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION				Néant	
Adresse de l'entreprise : 2 RUE DE CASTELS 82400 VALENCE D AGEN					
Numéro SIRET* : 85013089900014					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Ex. N-1 clos le : 30/09/2021	
				Exercice N, clos le : 30/09/2022	
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M Incorporelles - Autres*	014	12 500	016	12 500	
M Immobilisations corporelles*	028	55 573	030	27 815	35 424
Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)	044	68 073	048	40 257	35 424
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I - Marchandises*	060		062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	14 586	070	14 586	13 293
U (2) - Autres* (3)	072	704	074	704	31
L Valeurs mobilières de placement	080		082		
A Disponibilités	084	12 424	086	12 424	12 301
N Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II	096	27 714	098	27 714	25 625
Total général (I + II)	110	95 786	112	67 971	61 049

PASSIF					Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*				120	4 500	4 500
	Ecart de réévaluation				124		
P	Réserve légale				126		
R	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132		
P	Report à nouveau				134	7 511	6 203
R	Résultat de l'exercice				136	6 538	1 309
E	Provisions réglementées				140		
S	Total I				142	18 550	12 011
	Provisions pour risques et charges Total II				154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156	28 807	25 722
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	2 542	4 105
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 13 644)				172	18 072	19 210
E	Produits constatés d'avance				174		
S	Total III				176	49 421	49 038
	Total général (I + II + III)				180	67 971	61 049
R	(1)	Dont immobilisations financières	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E		à moins d'un an					
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût revient des immos acquises	182	15 915
V					ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3)	Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
		débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS 3G-BIOCLIMATISATION		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				30/09/2022		30/09/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	72 175		54 382
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	0		1
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	72 175		54 383
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	2 277		
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	50 038		42 252
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	437	244	437		788
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254	11 082		8 977
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	0		1
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	63 834		52 018
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 342		2 365
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	649		637
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			160
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	1 154		259
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	6 538		1 309
B - RESULTAT FISCAL				312	6 538	314	
Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 154		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sixièmes)	998				342	
	Zone franche urbaine (44 octies a)	997					
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	991					
	Jeune entreprise innovante (44 sixièmes A)	999					
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Investissements outre-mer	344					
	Zone de développement prioritaire (44 septièmes)	993					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				350	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	7 692	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	7 692	372	

2022

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values -				
					Court terme *	Long terme			
	19 %	15% ou 12,8%	0 %						
		1	2	3	4	5	6	7	8
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
	578	580	582	584	586	581	587	589	
TOTAL									
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *	590				
TOTAL					596				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N									

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	11 266
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 064
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022	
Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145	0	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le : 01/10/2021 et clos le : 30/09/2022		Régime "simplifié d'imposition" ☒ Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS 3G-BIOCLIMATISATION 2 RUE DE CASTELS 82400 VALENCE D AGEN N° Siret : 85013089900014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		ENTRETIEN MATERIEL SPECIFIQUE ☒ Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 % : 7 692 DEFICIT (Report de la ligne	
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%) :	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :	
2 Plus-values			
PVL/T imposables au taux de 15% :			
PVL/T imposables : Autres plus-values imposables : Plus-values à LT imposables : PV exonérées :			
à 19 % : à 19 % : à 0% : (art. 238 quindecies) :			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies : Jeunes entre. innovantes : Zone franche urbaine - Terr. entr. : PME innovantes :			
Ent. nouv. art. 44 septies : Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies : Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies : Autres dispositifs :			
Sociétés d'invest. immo. cotées : BUD, art. 44 sexdecies :			
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) : Plus values exonérées relevant du taux de 15% :			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt :			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 :			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % :			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :			
G COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID			
Examen de conformité fiscale : Nom, adresse du prestataire :			
N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie : - du comptable * : FIDUCIAL EXPERTISE MONTAUBAN Téléphone : 0563630443 1210 AV DE TOULOUSE 82000 MONTAUBAN - du conseil * : Téléphone : - du C.G.A. ou du viseur conventionné : n° agrément Visa : CGA/AGA Viseur conventionné A VALENCE D AGEN le 16/01/2023 Nom du déclarant : MR FANTOVA JEAN PIERRE Qualité du déclarant : PRESIDENT			

N° 2065 bis 2022

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDEC

3G-BIO CLIMATISATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 4500€
Siège social : 2 rue de Castels
82400 VALENCE D'AGEN
850 130 899 RCS MONTAUBAN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le vingt-neuf Décembre,

A dix heures,

Monsieur Fantova Jean-Pierre, demeurant 4 place de l'église, 82190 Bourg de Visa

Propriétaire de 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G-BIOCLIMATISATION,

Madame Fantova Marie Laure, demeurant 239 chemin de Tucaut, 31270 Cugnaux

Propriétaire de 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G-BIOCLIMATISATION,

Madame Fantova Sandra, demeurant 4 Rue Gilbert Defer, résidence L'initiale A, 31300 Toulouse

Propriétaire de 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G-BIOCLIMATISATION,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Fantova Jean-Pierre, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos au 30 Septembre 2022.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Rémunération de gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2022 s'élevant à 6538,28 euros de la manière suivant :

- Incorporation en Autres réserves : 6538,28 euros

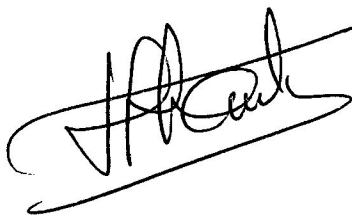
TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies et d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

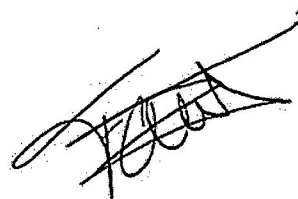
NLF
SF
[Signature]

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal

FANTOVA JEAN PIERRE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'F' and a long horizontal stroke at the bottom.

FANTOVA MARIE-LAURE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

FANTOVA SANDRA

A small, compact handwritten signature in black ink, with a few sharp, intersecting strokes.